

## **Motion de l'UMR BioGeCo (INRA Bordeaux – Université Bordeaux 1)**

Le 28 février 2013,

Ayant pris connaissance du projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR), les membres de l'Unité Mixte de Recherche BioGeCo, réunis en Assemblée Générale, tiennent à faire part de leur vive préoccupation et de leur détermination à s'opposer aux mesures qui menacent l'ESR. Le projet en discussion, qui s'inscrit dans la logique de la loi dite de Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), risque d'en renforcer les effets et par conséquent d'accélérer la dégradation du service public de l'ESR.

**L'Assemblée Générale de l'UMR BioGeCo appelle le gouvernement à tenir ses engagements en faveur de l'ESR et s'oppose:**

**1. Au projet de loi Fioraso et demande notamment :**

- l'abrogation de la LRU et du Pacte Recherche et l'adoption d'une loi qui permette de sauvegarder un service public d'enseignement supérieur et de recherche répondant aux besoins et aux attentes de la communauté de l'ESR et de la société,
- un engagement budgétaire ferme du gouvernement pour défendre le service public et pour soutenir la recherche publique et l'enseignement supérieur,
- une réorientation du budget du Ministère (ANR, Grand Emprunt, Crédit Impôt Recherche, ...) vers le fonctionnement de base des établissements (fonctionnement, rémunérations),
- une mesure d'urgence pour les universités mises en situation de faillite,
- et un renforcement de la collégialité dans la gestion des universités et des laboratoires et dans les procédures d'évaluation.

**2. À la précarité dans l'ESR et exige :**

- un plan pluriannuel de création de 5000 postes par an pendant 5 ans pour toutes les catégories de personnel, dans les organismes de recherche et les universités,
- que le gouvernement exige des Directions Générales des EPST le retrait immédiat des circulaires responsable du dégraissage actuel des CDD,
- et l'application de la loi du 12 Mars 2012, dite loi Sauvadet, pour tous les agents éligibles de l'ESR, sans que les postes ouverts ne soient prélevés sur les créations de postes citées précédemment ni sur les postes ouverts par ailleurs (départs à la retraite, avancements de carrière, etc.). L'application de cette loi doit donc s'accompagner de l'ouverture de lignes budgétaires supplémentaires spécifiques.

Enfin, l'Assemblée Générale appelle tous les acteurs de l'ESR à se mobiliser contre le projet de loi et soutient la mobilisation qui permettra à la communauté de l'ESR de se faire enfin entendre par le gouvernement.

Motion adoptée à l'unanimité le 28 février 2013.